



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de FONTAINEBLEAU

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le
ID : 077-217701614-20220916-C1209202205-DE

COMMUNE DE DORMELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 05-12/09/2022

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Mercredi 07 Septembre 2022

DATE DE PUBLICATION : Jeudi 15 Septembre 2022

Le douze septembre deux mil vingt-deux, à vingt heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13
ETAIENT PRESENTS :

Mmes MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, LEMBERTON Nadine,
Mrs LARGILLIERE Francis, CROSNIER Philippe, MASNADA Bernard, MIGATA Bernard, ROUQUETTE Jean-Michel, VERRIELE Pascal, ODE Sylvère, AURICH-DANNA Serge

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme URION-NOËL Hélène pouvoir à Mr LARGILLIERE Francis

ETAIENT ABSENTS :

Mmes LAQLACH Widiane, ASSELIN Valérie,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mr MIGATA Bernard.

URBANISME : ACTUALISATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune, qui restera au taux de 3%.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
A DORMELLES, le 15 Septembre 2022

Le Maire,
Francis LARGILLIERE

